



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 11 septembre 2017

Présents

Exécutif	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil	M. Eric Grand	Président
	Mme Catalina Kauz	Vice-Présidente
Conseillères municipales	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Isabelle Dürr, Géraldine Mathieu, Camille Pinget, Audrey Pion, Myriam Rivollet, Deborah Wegmuller	
Conseillers municipaux	MM. Jean-Daniel Baud, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Personnel communal	M. Christophe Mage	Secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du **12 juin 2017**
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2018. **Nominations**
5. Traitement des déchets sur la commune de Jussy. **Projet de règlement et présentation du concept**
6. Secrétariat de Mairie. Nouvelle organisation. **Présentation**
7. Fonds Intercommunal (FI). **Résolution éventuelle**
8. Affaires en cours. **Rapports des Présidents de commission**
Séances pour les commissions. **Fixation des dates**
9. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

En préambule, **Mme le Maire** présente brièvement **M. Christophe Mage**, qui a récemment pris ses fonctions au sein de la Mairie en tant que nouveau Secrétaire général.

5133. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017

Mme Deborah Wegmuller signale une variation sur les chiffres figurant au point 7 du procès-verbal (2,6 et 2,7 mios). Le montant sera uniformisé à 2,66 mios, tel que figurant sur la délibération y relative.

Hormis cette remarque, le procès-verbal est approuvé sans modification.

5134. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président résume en quelques mots le programme de la quinzaine de l'urbanisme qui a commencé ce jour. Divers bâtiments seront ouverts au public et des conférences auront lieu. Le dépliant est à disposition des intéressés au secrétariat.

5135. Communications générales du Maire et des Adjoints

Statistiques

En juin 2017, Jussy comptait 1'274 habitants, dont 21 personnes en recherche d'emploi, indique **Mme le Maire**.

État-civil

Mme le Maire annonce que **M. Philippe Othenin-Girard** est désormais habilité à officier en tant qu'officier d'état-civil extraordinaire pour la commune de Jussy.

Plan Directeur Cantonal (PDCan)

Le département a procédé à une synthèse des remarques, elle est disponible sur internet. Le lien sur le site internet sera transmis par la suite aux Conseillers municipaux, indique **Mme le Maire**

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que peu d'éléments du PDCan concernaient Jussy. Les commentaires portent surtout sur des problèmes liés à la densification, aux zones à bâtir ou aux surfaces d'assèchement. Chaque région, chaque association de protection des locataires a envoyé des remarques. Sur une question du **Président, M. Philippe Othenin-Girard** précise que cette synthèse est destinée aux privés et aux collectivités publiques.

École

Mme le Maire indique que les communes sont considérées comme membres permanents des instances au sein des conseils d'établissement.

Les élèves ont envoyé une très belle photo de leur dernière sortie au parc des Évaux assortie de leurs remerciements, annonce **Mme le Maire** en faisant circuler ce document.

Nonagénaire

Mme le Maire lit les très jolis remerciements envoyés par la famille de **Mme Elisabeth Pradervand**.

Naturalisation

Une naturalisation a été avalisée, indique **Mme le Maire**.

Service de surveillance des communes

Mme le Maire communique les différents accusés de réception envoyés par le Service de surveillance des communes sur : le préavis favorable avec remarques et réserves de la commune sur le PDCan, le préavis favorable à l'adoption des projets de plan de site des hameaux de Sionnet et Monniaz, la délibération portant sur un crédit de 2,66 millions pour la mise en souterrain des lignes électriques et téléphoniques le long de la route de Monniaz, la communication concernant la composition des commissions permanentes pour la fin de la législature et, pour finir, la prestation de serment de **Mme Audrey Pion** et **M. Jean-Daniel Baud**.

Autorisations de construire

M. Denis Chenevard énumère les dernières autorisations de construire, soit : famille Mathieu, hangar agricole à la vigne à Jean (favorable), Mme et M. de Habsbourg pour la mise aux normes d'un portail réalisé depuis 30 ans (la commune n'a pas délivré de préavis), Centre horticole, mezzanine dans le local de stockage (préavis favorable), Eglise protestante, projet d'immeuble pour le presbytère (préavis favorable sous réserve des places de parking).

Fibre optique

L'entreprise Cablex, sous-traitant de Swisscom, a été reçue par l'Exécutif. Les travaux pour la fibre optique pourraient démarrer peut-être déjà fin 2017, se réjouit **M. Denis Chenevard**.

Répartition canton/communes

M. Denis Chenevard annonce que la commune a désormais la possibilité de poser ses propres panneaux de signalisation sur les routes, ce qui était auparavant une prérogative exclusive de la DGTE. Pour ce faire, la commune doit envoyer une information et un rapport d'enquête communal, un plan montrant l'emplacement du signal ainsi que le marquage au sol à la DGTE par courrier électronique. Sur une question du **Président**, **M. Denis Chenevard** précise qu'il s'agit de panneaux définitifs et montre la liste de ceux-ci (uniquement les triangles, pas les interdictions). En ce qui concerne par exemple la pose des miroirs ou des panneaux pour les places « handicapés », c'est toujours la DGTE qui décide.

Révision partielle des chemins de randonnée

M. Philippe Othenin-Girard indique que la commission concernée a reçu un dossier de l'État qui propose le dégrapage et la suppression de la couche de goudron sur la route des Etolles. Une consultation est en cours. Dès qu'elle pourra donner son avis, la commune précisera qu'il ne s'agit pas d'une bonne idée.

Plan Directeur Cantonal (PDCan)

L'Exécutif continue à suivre ce dossier, rappelle **M. Philippe Othenin-Girard**.

Mâchefers

M. Philippe Othenin-Girard annonce qu'une séance aura lieu le 12 septembre au GESDEC, au cours de laquelle les trois sites sélectionnés seront peut-être choisis. Les sept communes concernées ont décidé de suivre la même voie et de ne pas aller à ces séances tout en prenant note des décisions. Elles sont en train de préparer un dossier avec l'aide d'un avocat. Le Conseil municipal sera tenu informé de l'évolution de cette affaire, conclut **M. Philippe Othenin-Girard**.

5136. **Président-e-s et Vice-président-e-s des locaux de vote pour 2018. Nominations**

Le Président indique que **Mmes Catalina Kauz**, Présidente des locaux de vote pour 2017, et **Camille Pinget**, Vice-présidente, ne souhaitent pas se représenter pour 2018.

M. Grégoire Stoky, suppléant de la Vice-présidente en 2017, se présente pour le poste de Président, **Mme Deborah Wegmuller** se présente en tant que suppléante du Président, **Mme Audrey Pion** se présente pour le poste de Vice-présidente et **M. Jean-Daniel Baud** se présente pour le poste de suppléant de la Vice-présidence. Ils sont élus en bloc et à l'unanimité.

5137. **Traitement des déchets sur la commune de Jussy. Projet de règlement et présentation du concept**

Le Président donne la parole à **M. Philippe Othenin-Girard** qui indique en préambule que la commission a reçu le rapport annuel sur la Coordination textile genevoise. La collecte, par le biais des bennes réservées à cet usage, est en progression constante. Cette année, plus de 2'000 tonnes ont été récoltées.

M. Philippe Othenin-Girard rappelle que l'État a demandé aux communes d'organiser une levée pour les déchets ménagers des entreprises grâce à des containers équipés de puces. Celle-ci sera mise en place cet automne (communication, puçage des containers, etc.). Un règlement cantonal a été établi, et plusieurs éléments changeront dès le 1^{er} janvier 2018. Ce règlement, si la commune n'est pas trop sévère dans son interprétation, ne concernera pas beaucoup d'entreprises.

M. Philippe Othenin-Girard, qui s'est longuement penché sur ce sujet, a découvert que Jussy ne possédait pas de règlement concernant la gestion des déchets sur son territoire. En effet, le projet rédigé jadis n'avait jamais été avalisé. La commission ad hoc a donc travaillé sur un règlement qui a été approuvé par les services de l'État. La prérogative de l'entériner revient à **Mme le Maire**, rappelle **M. Philippe Othenin-Girard** qui en distribue un exemplaire aux Conseillers municipaux afin que ceux-ci puissent faire part de leurs éventuelles remarques par e-mail d'ici le 30 septembre 2017.

Concernant les tournées de ramassage, la commission ad hoc a détecté divers points qui méritent d'être corrigés et/ou formalisés. La tournée mensuelle pour le papier, par exemple, qui se fait toujours au porte-à-porte, ou la collecte du verre, pour laquelle un camion vient régulièrement vider les containers situés aux emplacements habituels. Les habitants seront incités à déposer le papier et le verre dans les déchetteries.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que trois petites déchetteries provisoires de surface seront créées : une à Sionnet, une à Monniaz et une à Jussy-L'Evêque afin de remplacer les containers. Des contacts ont été pris avec les différents propriétaires et des possibilités existent. Au vu de ce qui précède, les tournées « papier » et « verre » seront supprimées dès le 1^{er} janvier 2018, **M. Philippe Othenin-Girard** indique que la commune fera l'acquisition d'un petit compacteur vertical à carton.

Un des autres points qui était à régler, indique **M. Philippe Othenin-Girard**, c'était la pratique, devenue courante, de déverser l'herbe de tonte et les feuilles sur le tas de fumier du domaine du Château du Crest. Un dédommagement forfaitaire pour environ 100 m³ par année sera proposé à l'exploitant pour ces déchets verts.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que la balayeuse vide les déchets récoltés en bordure des routes sur le tas de compost du même exploitant, ce qui est anormal. De plus, beaucoup de déchets non recyclables, dont des gravats, sont déposés, faute d'une

meilleure solution, dans la benne du cimetière. La commission a donc proposé d'installer deux bennes enterrées à côté du parking de la Mairie, réservées à l'usage de la commune, l'une pour la balayeuse et l'autre pour les gravats.

La situation sera donc beaucoup plus cohérente, se réjouit **M. Philippe Othenin-Girard** tout en ajoutant que des camions videront régulièrement les six (dont les trois nouvelles) déchetteries (papier et verre); les levées des encombrants et des déchets verts ne devraient pas être modifiées. Une information sera adressée à l'ensemble de la population (pour le verre et le papier), aux entreprises (par rapport aux containers pucés) et aux restaurateurs (pour les déchets spéciaux, les lavures, etc.).

La version validée du nouveau règlement communal est jointe au présent procès-verbal.

Le Président note que Carouge est en train de renégocier la levée de ses déchets avec des véhicules Euro6, voire même électriques. Lorsque viendra l'échéance du contrat avec Transvoirie, **le Président** suggère d'exiger la même chose pour Jussy, vu l'augmentation des camions sur le réseau routier, ce qui n'est pas très écologique. **M. Philippe Othenin-Girard** pense qu'il serait possible d'évoquer déjà cette question avec Transvoirie qui remplace peu à peu sa flotte, semble-t-il.

M. Philippe Othenin-Girard indique que les entreprises Jusserandes ne sont pas enchantées par la mise en place d'une taxe sur leurs déchets urbains, ce qui est bien compréhensible. Une en particulier est très fâchée par cette situation et a évoqué la possibilité de transférer son siège dans un autre canton. **Mme Catalina Kauz** relève que les entreprises de Meinier s'acquittent déjà d'une taxe depuis le 1^{er} janvier 2017 qui s'élève, pour les plus petites, à Fr. 15.-/mois.

Sur une demande du **Président**, **M. Philippe Othenin-Girard** transmettra par e-mail à tous les Conseillers municipaux le pourcentage des déchets récupérés à l'échelle du canton (environ 45 %), avec le détail pour Jussy qui reste bon élève. L'objectif Jusserand est le même que l'objectif cantonal, à savoir 50 % de recyclage. **Le Président** évoque un objectif de 60 % à l'horizon 2020. **M. Philippe Othenin-Girard** n'a pas connaissance de cette information.

5138. **Secrétariat de Mairie. Nouvelle organisation. Présentation**

Mme le Maire annonce qu'à la suite du dernier Conseil municipal, ainsi qu'à l'intervention du **Président**, l'Exécutif a réorganisé son secrétariat cet été. Depuis la nomination de **M. Christophe Mage** au poste de Secrétaire général, **M. René Beaud** a repris la place laissée vacante au secrétariat où il occupe désormais la fonction d'assistant. Il se consacrera plus spécifiquement aux domaines social, communication, correspondance, site internet, rapports administratifs, etc. Parallèlement à ses activités au sein de la fondation, **Mme Isabelle Casada** a été engagée en tant qu'aide-comptable (saisie de toutes les pièces comptables et du CCP) à 20 %. **Mme Véronique COSSALI** continuera à répondre au guichet et à s'occuper des manifestations (soirée des aînés, etc.).

Les cahiers des charges du secrétariat ont été rédigés et signés par les intéressés cet été, ajoute **Mme le Maire**. **M. Christophe Mage** passera une demi-journée avec chaque collaborateur externe et rendra, d'ici le mois d'octobre, un organigramme par rapport à l'organisation du personnel communal. Les cahiers des charges modifiés seront finalisés et signés.

Mme le Maire note qu'à la suite de ces permutations, le secrétariat de la Mairie ne bénéficie que d'un 20 % supplémentaire pour la comptabilité. L'Exécutif songe, à court ou à moyen terme, à l'engagement d'une personne qui gérerait tous les dossiers techniques

(dépose des demandes d'autorisation, mise en place de plans financiers pour certains dossiers, surveillance, rendez-vous, etc.). **Mme le Maire** souhaiterait sonder les besoins des communes avoisinantes et, en cas d'intérêt, négocier un partage de ce poste.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute qu'il ne s'agirait pas d'un plein temps. Néanmoins, les dossiers techniques sont de plus en plus compliqués et lourds ; des demandes d'autorisation sont souvent nécessaires même pour des petits projets, il faut rencontrer des ingénieurs, négocier, etc. Ces activités prennent un temps phénoménal et il devient complexe pour l'Exécutif de suivre efficacement tous les dossiers.

Le Président propose un tour de table, afin que chacun puisse s'exprimer. **M. Olivier Sommer**, qui trouve cette idée intéressante pour certains dossiers, craint que cela ne remplace les adjoints et n'ajoute un échelon entre le Conseil municipal et l'Exécutif avec le risque, à terme, de perdre de vue les affaires traitées par la Mairie. **Le Président** rappelle que la mission des adjoints est de déléguer et de coacher différents mandataires ou spécialistes selon leurs dicastères comme pour le PDCan.

Selon **M. Jean-Daniel Baud**, mandater des spécialistes pour des dossiers spécifiques est une chose. Là, il s'agirait d'une personne avec les bonnes compétences qui serait chargée de préparer pour l'Exécutif un certain nombre de démarches administratives. Ce collaborateur pourrait également s'occuper de certaines exécutions. Une telle personne serait plus proche des dossiers que des intervenants externes, ajoute **M. Denis Chenevard**.

M. Philippe Othenin-Girard indique que si on évaluait les sommes dépensées pour certaines tâches confiées à des mandataires externes, la commune aurait largement les moyens de financer ce poste. De plus, un collaborateur attitré pourrait rappeler plus souvent les services et les divers intervenants, exiger des réponses, etc., des tâches qui amélioreraient nettement l'efficacité dans le traitement de certains dossiers.

Pour sa part, **le Président** estime qu'il pourrait être bénéfique d'avoir quelqu'un avec des compétences techniques qui saurait judicieusement renseigner l'Exécutif par rapport à des domaines stratégiques tels que les bâtiments, les routes, les canalisations, etc. De plus, il faut penser à l'historique technique de Jussy ; il s'agit d'informations précieuses qu'il faut absolument préserver.

M. Olivier Sommer souligne le fait que les décisions doivent rester au sein des commissions. **Mme le Maire** indique que la répartition des compétences est bonne, pour l'instant, au sein de l'Exécutif et du Conseil municipal. Mais cela pourrait changer lors des prochaines législatures.

Mme Audrey Pion évoque l'exemple d'Hermance, qui se partage un responsable technique avec Anières. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec la Secrétaire générale et l'Exécutif. Cela fonctionne très bien et **Mme Audrey Pion** n'a entendu que de bons échos à ce propos.

Personne n'ayant rien à ajouter, **Mme le Maire** propose de reparler de cette question lors de la prochaine séance du Conseil municipal, en octobre. **M. Olivier Sommer** estime qu'il faut également laisser le temps au secrétariat de s'accoutumer à la nouvelle dynamique.

Le Président aborde la question des procès-verbaux du Conseil municipal qui étaient, jusqu'au mois de mai dernier, pris par **M. René Beaud**, et dont la qualité est unanimement reconnue. **Mme le Maire** suggère de maintenir le statu quo jusqu'à la fin de l'année, avec la procès-verbaliste qui a été mandatée à l'externe depuis juin 2017. **M. Christophe Mage**

précise que le temps total consacré au procès-verbal du Conseil municipal (rédaction et corrections) s'élève à environ 16h.

Le Président, qui estime que le Secrétaire général doit surtout gérer et collaborer avec l'Exécutif, suggère de charger la commission Finances et Administration d'étudier la manière d'intégrer cette dépense au budget 2017. **Mme le Maire** indique que la question est d'abord de savoir si **M. René Beaud** souhaite reprendre les procès-verbaux du Conseil municipal, malgré les nombreuses tâches qui lui incombent déjà. **M. Jean-Daniel Baud** suggère de laisser aussi à **M. Christophe Mage** le temps de prendre ses marques et de réfléchir à cette question.

Le Président rappelle que le Conseil municipal votera le budget 2018 en novembre. **Mme le Maire** ajoute que **Mme Isabelle Casada**, qui s'est occupée du procès-verbal de la commission Bâtiments et Routes, ne pourra pas assumer tous les procès-verbaux en plus de ses tâches administratives. Il faut que les diverses commissions indiquent si elles auraient ou non besoin de procès-verbalistes. Auquel cas il faudrait prévoir cette dépense au budget.

Mme Deborah Wegmuller revient sur la lettre, mentionnée par **Mme le Maire**, et précise que ce n'est pas le Conseil municipal qui l'a rédigée. **Le Président** indique qu'il assume totalement les propos qu'il a tenus au mois de juin, reproduits in extenso dans le procès-verbal et qui faisaient suite aux doléances régulières des Conseillers municipaux. Il félicite l'Exécutif pour la restructuration du secrétariat tout en rappelant qu'une telle action a un coût. Il incombera aux autorités de gérer l'aspect financier afin de préserver l'équilibre des comptes.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle **Mme le Maire** propose une nouvelle fois de laisser la situation en l'état jusqu'à la fin de l'année. **M. Christophe Mage** sera alors en mesure de faire une proposition.

En ce qui concerne les procès-verbaux pour les commissions, **Mme Myriam Rivollet** suggère de fixer des quotas par commission. **Mme le Maire** rappelle que celles-ci ont toute latitude pour fixer leurs budgets de fonctionnement. Par conséquent, lesdits budgets peuvent tout à fait prévoir une ligne de dépense pour la rédaction des procès-verbaux.

La commune se trouve à un tournant important sur le plan de son organisation administrative, se félicite **le Président**. Il ajoute que le Conseil municipal ne doit pas hésiter à revoir le budget par rapport aux demandes des diverses commissions.

Mme le Maire insiste sur le fait que **Mme Isabelle Casada**, avec son 20 %, ne pourra pas absorber tous les procès-verbaux. **Le Président** estime que ce sera à la commission Finances et Administration de trancher, car c'est elle qui a la meilleure vue d'ensemble.

Le Président propose aux Présidentes des différentes commissions de prendre position sur la question des procès-verbaux.

Finances et Administration :

Mme Audrey Pion cède la parole à son Vice-président. **M. Alain Magistra** estime qu'il s'agit d'une nécessité pour cette commission.

Écoles et Affaires sociales :

Mme Myriam Rivollet n'en éprouve pas le besoin et déclare que **Mme Catalina Kauz**, sa Vice-présidente, et elle-même se complètent bien sur ce plan.

Manifestations et Sport :

Mme Catalina Kauz abonde dans le sens de **Mme Myriam Rivollet**, sa Vice-présidente.

Agriculture et Urbanisme :

Pour **Mme Deborah Wegmuller**, confier de temps en temps la rédaction du procès-verbal à quelqu'un l'arrangerait bien.

Bâtiments et Routes :

M. Jean-Daniel Baud se dit très satisfait de la situation actuelle, car les procès-verbaux de cette commission sont rédigés par **Mme Isabelle Casada**. Il lui demandera le temps qu'elle consacre à cette activité (prise de notes et rédaction).

Développement et Sécurité :

Tout en rappelant qu'il s'agit d'une petite commission, **M. Éric Grand** serait ravi de confier le procès-verbal à une autre personne. En effet, les Présidents de commission devraient consacrer leur temps à légiférer, en séance, pas à prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal.

À la suite de cette prise de position, **le Président** propose aux Présidents des différentes commissions de voter s'ils sont favorables à mandater un-e procès-verbaliste externe.

2 Présidents ne se déclarent pas opposés et 4 Présidents se déclarent favorables à la solution de prendre un ou une procès-verbaliste.

À l'issue de ce vote, **M. Jean-Daniel Baud** insiste pour continuer à travailler avec **Mme Isabelle Casada**, qui connaît de mieux en mieux les dossiers de la commission Bâtiments et Routes.

Mme Isabelle Casada commencera le 1^{er} octobre la saisie du CCP et des factures, ce qui lui prendra plus de temps, souligne **Mme le Maire**. En ce qui concerne les procès-verbaux, **Mme le Maire** pense que **M. René Beaud** ne devrait plus pouvoir assumer celui du Conseil municipal en plus de ses tâches courantes. La commission Finances et Administration étudiera cette question et il reviendra à **M. Christophe Mage** de soumettre des propositions d'ici la fin de l'année.

Mme Catalina Kauz demande à qui les Présidents doivent désormais envoyer les convocations et procès-verbaux des commissions. Pour l'instant à **M. René Beaud** pour le secrétariat, répond **M. Philippe Othenin-Girard**. Cette question sera précisée par la suite.

5139. Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle

Le délai de recours étant fixé au 16 octobre 2017, la dernière délibération du FI sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

**5140. Affaires en cours. Rapports des Présidents de commission
Séances pour les commissions. Fixation des dates**

Finances et Administration

Mme Audrey Pion indique que la commission se réunira prochainement.

La séance du 6 novembre, pour la validation du budget, est maintenue, confirme **Mme le Maire** qui indique que la présentation du budget, en octobre, portera surtout sur les dépenses. Les statuts de la Fondation seront à valider prochainement, conclut **Mme Audrey Pion**.

Écoles et Affaires sociales

La commission s'est réunie le 13 juin, annonce **Mme Myriam Rivollet**.

Les promotions se sont bien passées et le voyage du Conseil municipal a été fixé pour le Jeûne genevois 2018 (6 septembre). Selon l'agence de voyage, l'Islande est une destination trop lointaine pour trois à quatre jours.

Mme Myriam Rivollet suggère de voter à main levée sur quatre nouvelles destinations, soit : Copenhague, Zagreb, l'Andalousie ou la Sicile.

Copenhague : 10 voix pour.

Andalousie : 7 voix pour.

Sicile : 6 voix pour.

Zagreb : 3 voix pour.

Mme Myriam Rivollet demande si les Conseillers municipaux accepteraient, cas échéant, de voyager le mercredi en fin de journée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Manifestations et Sport

Mme Catalina Kauz indique que la commission s'est réunie le 19 juin.

Le repas des aînés, dont le thème sera « Hawaï », aura lieu le 21 novembre à 18h00. Tous les Conseillers municipaux sont les bienvenus (15 inscrits), ainsi que le secrétariat ; la commission commandera des chemises hawaïennes.

La sortie des jeunes s'est déroulée le 2 septembre. Elle a été très appréciée (surtout l'accrobranche) malgré le temps, et s'est conclue avec un bowling, l'après-midi.

La prochaine séance de la commission est fixée au 13 septembre 2017 à 20h00.

Agriculture et Urbanisme

La réunion de la commission a eu lieu lundi 4 septembre, annonce **Mme Deborah Wegmuller**.

Les questions de la problématique des déchets, des chantiers pour les collecteurs et le premier jet du budget ont été abordées.

La prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2017 pour la finalisation du budget.

Bâtiments et Routes

M. Jean-Daniel Baud indique que la commission s'est réunie le 20 juin et le 5 septembre.

Les commissaires ont évoqué les deux variantes du tracé de la ligne H, qui devrait suppléer au changement d'itinéraire du bus C. La commission s'est aussi penchée sur la préparation du budget.

Concernant l'appartement des Beillans, une séance sur place a eu lieu pendant l'été. Celle-ci a débouché sur un projet approuvé par la commission. L'architecte a été chargé d'établir un budget et de déposer la demande d'autorisation. **M. Jean-Daniel Baud** évoque les deux variantes qui seront soumises au Conseil municipal une fois les coûts exacts connus : rafraîchissement simple avec quelques améliorations, ou amélioration utile (création d'une chambre parentale). **M. Denis Chenevard** précise que, selon l'architecte, la LDTR pourrait entrer en matière et bloquer le loyer de cet appartement pendant 3 ou 5 ans si c'est la seconde variante qui est choisie par le Conseil municipal. Sur une question de **Mme le Maire**, **M. Jean-Daniel Baud** indique que la demande d'autorisation n'est pas nécessaire dans le cadre d'un simple rafraîchissement.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques devraient débuter en mars 2018 selon le planning établi par le bureau d'ingénieur. La commission souhaiterait obtenir une estimation pour des travaux supplémentaires éventuels, soit l'enfouissement de tous les poteaux dans le village de Monniaz.

M. Jean-Daniel Baud insiste pour que les commissaires reçoivent, en même temps que l'ordre du jour, tous les documents utiles tels que les boucléments des crédits de construction, par exemple, afin de pouvoir les étudier avant la séance. **Mme le Maire** indique qu'il s'agit typiquement du genre de tableaux qui pourraient être préparés par un

employé spécialisé et cite l'exemple des budgets, qui sont présentés par CFC. Ce type de présentation n'est compréhensible que pour un initié et le secrétariat manque de compétences techniques pour les interpréter correctement. **M. Jean-Daniel Baud** suggère de stocker toutes les copies des factures dans un dossier par projet. Une fois encore, **Mme le Maire** évoque la question du temps.

M. Jean-Daniel Baud a établi une feuille de route afin de récapituler tous les projets en cours au niveau de la commission. Les commissaires concernés voudront bien lui faire part de leurs remarques.

Pour conclure, **M. Jean-Daniel Baud** évoque brièvement différents projets : validation de la zone 30 km/h (en cours d'étude) et giratoire Tattes-Magnin (une demande d'autorisation a été déposée). À la suite d'une remarque de **M. Eric Grand** par rapport à la circulation du chemin Pré-Seigneur, que certains automobilistes prennent à l'envers afin d'éviter le giratoire, la commission réfléchira à une solution.

Certains travaux sur les routes, inscrits dans le budget 2017, sont encore à réaliser. **M. Denis Chenevard** évoque le giratoire de Lullier et la borne à incendie. Il y aurait aussi des travaux urgents à entreprendre sur le chemin des Grands-Bois, pour autant que le Conseil municipal accepte de voter un dépassement de crédit.

Mme le Maire remarque que les commissions doivent vraiment mieux cerner leurs budgets ; en effet, les dépenses ont plutôt été au coup par coup, cette année. Heureusement, les rentrées fiscales semblent s'améliorer et les réserves pourront peut-être permettre un dépassement.

Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle **le Président** propose de passer au vote.

À la majorité (soit 10 voix pour et 2 absents), le Conseil municipal accepte un dépassement du budget de fonctionnement de Fr. 87'000.- afin de réaliser cette année encore les travaux sur le chemin des Grands-Bois.

Développement et Sécurité

M. Eric Grand indique que la commission se réunira le 27 septembre.

5141. Divers

Dates des prochaines séances du Conseil municipal

Les prochaines séances du Conseil municipal sont fixées aux **9 octobre, 13 novembre et 4 décembre 2017.**

Le Conseil municipal déterminera, lors de sa prochaine séance, les dates pour le premier semestre 2018.

Salaires de l'exécutif, Jetons de présences et dédommagement des Conseillers Municipaux

Le Président demande au CM si la commission Finances et Administration, ne devrait pas se pencher sur les salaires de l'Exécutif, à quel moment les membres de l'exécutif devraient-ils être payés et à quel moment certains travaux effectués par l'Exécutif ne devraient-ils pas être réalisés par des spécialistes ou les membres de l'Exécutif n'auraient-ils qu'un rôle de coaching ? Est-ce que les jetons de présence des Conseillers Municipaux devraient-ils être réadaptés, par rapport au quinquennat ? Ne faudrait-il pas prévoir un dédommagement (forfaitaire) pour les Conseillers municipaux qui effectueraient des tâches dépassant leur mandat législatif. Il cite par exemple la sortie des aînés, pour laquelle certains Conseillers municipaux doivent prendre congé, le dossier mâchefer ou des membres du CM ont passé plusieurs séances en semaine, à l'Etat de Genève ou à la surveillance des travaux pour l'enfouissement des lignes dans le village de Monniaz qui sera effectuée par la commission des travaux (amendement du CM à la délibération du 12 juin 2017).

M. Olivier Sommer estime que tous ces changements risquent d'être très arbitraires et craint que la commune ne devienne une usine à gaz. **Mme le Maire** rappelle que certains Conseillers municipaux alignent des séances sur des mois, parfois. **M. Alain Magistra** indique qu'un travail de ce genre avait déjà été entrepris par la commission Finances et Administration. Il serait tout à fait possible de refaire cet exercice. La commission pourrait également se pencher sur la question des jetons de présence, et les heures que les Conseillers municipaux consacrent à des séances en dehors de leur mandat.

Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle le Conseil municipal décide à l'unanimité de charger la commission Finances et Administration d'étudier ces questions.

Votation du 26 novembre 2017

Le Président indique que la votation du 26 novembre 2017 a été annulée.

Sortie du Conseil municipal du 11 novembre 2017

Le Palais fédéral ne pourra malheureusement pas être visité le 11 novembre prochain, annonce **le Président** qui propose de se replier sur Ouchy, avec une visite du Musée olympique. **Mme** Géraldine Mathieu propose une visite guidée du musée Charlie Chaplin. À la majorité, le Conseil municipal opte pour le musée Charlie Chaplin.

« Coup de projecteur sur le climat suisse »

Le Président évoque le document « Coup de projecteur sur le climat suisse » dont les informations sont récemment parues dans la presse. En moyenne globale, la température a augmenté de 0,85°C depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. En Suisse, la température annuelle moyenne a augmenté de 1,8°C. Il est rappelé que suite à la présentation faite à Jussy par Monsieur Martin Beniston (Climatologue à l'université de Genève) la symbolique du Glacier du Rhône aura complètement disparue si la température venait à augmenter de 4° en Suisse. Ce qui représente une augmentation de la température globale de 2° puisque nous constatons qu'en Suisse cet effet double. **Le Président** se dit très inquiet de cette évolution et souligne que nous devons tous prendre conscience et tenter d'atténuer ce phénomène. Il insiste que même les élus locaux ont un rôle à jouer si ce n'est déjà à l'échelle de Jussy et conseille vivement la lecture de ce document, qui sera joint au PV.

Démission annoncée de Mme Isabelle Dürr

Mme Isabelle Dürr annonce qu'elle démissionnera du Conseil municipal d'ici la fin de l'année. En effet, un projet personnel se concrétise, qui ne lui permettra malheureusement plus d'assister aux séances. **M. Christophe Mage** lui indiquera si elle doit officiellement écrire au Président du Conseil municipal, ou à la Chancellerie.

Prochaine séance de la commission Bâtiments et Routes

M. Jean-Daniel Baud rappelle les deux dates proposées, le 2 ou le 4 octobre, pour la prochaine séance de la commission Bâtiments et Routes. **M. Denis Chenevard** lui rendra sa réponse jeudi.

Hivernage

Le prochain hivernage est fixé au samedi 4 novembre 2017, annonce **M. Jean-Daniel Baud** après une brève discussion.

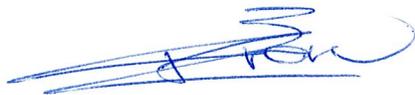
Levée mensuelle des encombrants

Le Président demande si la levée mensuelle des encombrants pourrait avoir lieu le mardi ou le mercredi. En effet, beaucoup de personnes déposent déjà meubles ou objets dès le vendredi soir, ce qui attire des récupérateurs pendant tout le week-end et crée un

désordre dû à l'insouciance de ces derniers qui créent des nuisances supplémentaires avec leurs véhicules dans notre village.

M. Philippe Othenin-Girard se renseignera auprès de Transvoirie.

La séance est levée à 22h25.



Le Président :
Eric Grand



La Vice-présidente :
Catalina Kauz



Le Secrétaire :
Christophe Mage